

178

CARTE D'IDENTITÉ



Nom B. Lum
 Prénoms mée Raphaël Madeleine
 Fille de Theodore
 et de Judith Cahen
 Profession ingénieur
 Nationalité française
 Né le 4 mai 1905
 à Rouen
 Département (Seine inférieure)
 Domicile Le Partel

SIGNALEMENT

Taille 1 m 26 Nez de sa ligne
 Cheveux châtains clairs Teint clair
 Moustache —
 Yeux verts Forme du Visage ovale
 Signes particuliers —

Empreintes digitales

Signature du titulaire

Signature des témoins



En pour la Légalisation des Signatures

Le 3 DEC 194



CARTE D'IDENTITÉ

Nom *Blam*
 Prénoms *Paul Marc*
 Fil s de *Leopold*
 et de *Madeira Charlotte*
 Profession *Ingenieur*
 Nationalité *française*
 Né le *17 octobre 1904*
 à *Paris*
 Département *X^e arr.*
 Domicile *Le Pontet*



SIGNALEMENT

Taille *1 m 68* Nez *faible*
 Cheveux *chât foncés* Teint *brun*
 Moustache _____
 Yeux *bruns foncés* Forme du Visage *allongée*
 Signes particuliers *deux cicatrices au front*

Empreintes digitales

Signature du titulaire

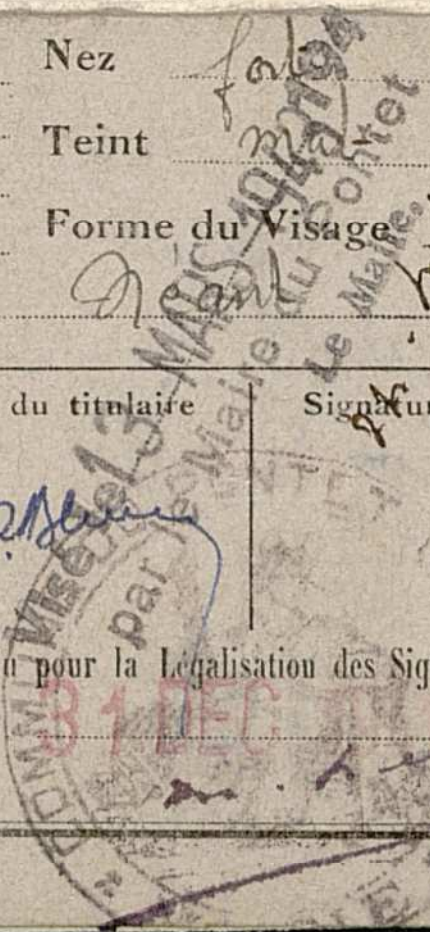
Signature des témoins



Paul Marc Blam

Vu pour la légalisation des Signatures

Le *1 DEC* 194



n° du Parquet: 676-

Année 1943-

Dossier n° 652

Jug. n° 658

CD
Cwignon

Raphaël, Madeleine, épouse Blum, 38 ans, s.p., demeurant au Pontet

Blum, Paul, 39 ans, ingénieur, demeurant au Pontet

provenus de: usage de carte d'identité dépourvue de mention "Juif"

Audience du Jeudi 10 Juin 1943 - 9 heures

B^e 7 Avril 1943 P.R. Rouen - Paris
Police - " Maire Le Pontet
Station aux 2 prévenus le 17-5-43

Durant
1 mois
chaque

30W 59

Compagnie de Vaucluse.

Section d'Avignon.

Brigade de SORGUES.

N° de la brigade 679 du 2 Avril 1943.

Ce jourd'hui deux avril mil neuf cent quarante trois à onze heures 15'

HEBRARD, Jean,

Nous soussignés:

BROUSSE, Maurice,

tendants à la résidence de SORGUES, département de Vaucluse, revêtus de notre uniforme, et conformément aux ordres de nos chefs, en visite de commune, et pour faire suite au Procès-Verbal n° 678 de notre brigade en date de ce jour relatif à la détention par les Epoux BLUM, du

PROCES-VERBAL

constatant la DETENTION par Mme BLUM, Madeleine, du PONTET de Confession ISRAËLITE, d'une Double Carte d'Identité, dont une sans la mention: JUIVE.

PONTET, (Vse), de confession Israélite, d'une double carte d'Identité dont l'une dépourvue de la mention: JUIF, avons interrogé le titulaire de la 2ème carte; qui nous a déclaré:

1. EXPEDITION.

A M. le Procureur de l'Etat Français à AVIGNON. Tu et transmis par le Cdt de brigade SORGHES, le 4 Avril 1943.

"Je me nomme B L U M, Madeleine, née RAPHAËL 37 ans, B.P. domaine de Bauvoir, au PONTET, (Vse), née le 4 Mai 1905 à ROUEN, (S.I.) fille de Théodore et de GAHEN, Judith, mariée un enfant, sais lire et écrire, élevée par mes parents jusqu'à majorité, jamais condamnée de nationalité Française.

"Je reconnais qu'en effectuant une visite domiciliaire dans les appartements que j'occupe, avec mon mari, au domaine de Bauvoir, One du PONTET, (Vse), vous avez découvert une carte d'identité à mon nom; établie par la Mairie du PONTET, (Vse), le 31 décembre 1941, sous le n° 178, et validée par cette Mairie le 13 Mars 1943, dépourvue de la mention de ma confession c'est à dire qu'elle ne porte pas la mention: JUIVE.

"Je reconnais également que je suis en possession d'une deuxième carte d'identité délivrée par la Préfecture de Police de Paris, le 22 Novembre 1940, sous le n° 927373, validée par la Mairie du PONTET, (Ve); le 11 Mars 1943, et portant la mention: JUIVE.

"La carte d'identité délivrée par la Mairie du PONTET, avait été sollicitée au moment où en zone libre il n'était pas obligatoire de posséder une carte munie de la mention de la Confession. Comme j'étais en possession d'une carte portant la mention juive, j'ai mis cette carte de côté, et me suis servie de la carte délivrée, par la Mairie du PONTET, jusqu'au jour, où une loi a étendu à toute la France l'obligation pour les juifs d'avoir une carte avec mention de leur confession."

(Lecture faite persiste et signe, BLUM.)

En conséquence BLUM, Madeleine, ayant contreve

[Handwritten signature]

nu aux dispositions de la loi du 11 Décembre 1942
nous l'avons prévenue que nous dressions contre
elle le présent procès-verbal, et lui avons décla-
ré saisie de sa carte d'identité, qui sera jointe
à la première expédition du présent.

Quatre expéditions (la 1ère, à M. le Procureur de l'État
Français à Avignon, la double formalité
du timbre et de l'enregistrement étant
laissée à sa diligence; la 2ème, par la
V.H. à M. le Préfet de Vaucluse à AVIGNON
la 3e, à M. l'Inspecteur Départemental
aux questions Juives, à AVIGNON; la 4e,
à nos Chefs.

BROUSSE

[Signature]

1

XVe Légion.

GENDARMERIE --:-- NATIONALE.

Compagnie de Vaucluse.

Ce jourd'hui ~~Deux~~ ^{Deux} avril mil neuf cent quarante trois à onze heures,

Section d'Avignon.

HEBRARD, Jean,

Brigade de SORGUES.

Nous soussignés:

BROUSSE, Maurice;

N° de la brigade 673 du 12^e Avril 1943.

gendarmes à la résidence de SORGUES, département de Vaucluse, revêtus de notre uniforme, et conformément aux ordres de nos chefs, en visite de commune, et effectuant une visite domiciliaire, avec l'accord fourni de l'intéressé, dans les appartements occupés par les époux BLUM, domaine de Bauvoir au PONTET, (Vse), à la suite de la réception par ces derniers d'une colis expédié sous l'étiquette: "Echantillons et Imprimés", et contenant en réalité du beurre et du sucre, transportés sans autorisation de ~~xxx~~ transport, P.V. n°677, de la brigade en date du 1er/4/1943, alors que nous étions occupés à vérifier le contenu d'une caisse placée dans la salle à manger, avons eu notre attention attirée par la manoeuvre suspecte de Mme BLUM, qui après avoir ouvert délicatement un tiroir de la desserte, a pris quelque chose dedans et s'est enfuie rapidement dans une pièce attenante.

PROCES-VERBAL constatant la DETENTION par BLUM, Paul, du PONTET, (Vse), de Confession ISRAELITE d'une Double Carte d'Identité, dont une sans la mention: JUIF.

1^e EXPEDITION.

A M. le Procureur de l'Etat Français à AVIGNON SORGUES, le 4 Avril 1943.

L'avant suivie, et invitée à nous expliquer les motifs de son brusque départ, et à nous indiquer ce qu'elle avait emporté, elle a d'abord nié d'avoir prélevé quoi que ce soit dans le dit tiroir. Puis invitée à nous montrer ce qu'elle avait dans ses poches, elle nous a présenté deux Cartes d'Identité, l'une au nom de BLUM Paul, l'autre au nom de BLUM, Madeleine. Ces deux personnes connues de nous comme étant de confession Israélite, nous avons constaté que la mention: JUIF, n'était pas portée sur les deux Cartes. En outre nous avons constaté que la carte d'identité établie au nom de BLUM, Paul par la Mairie du PONTET, (Vse), le 31 Décembre 1941, et validée par cette même Mairie le 13 Mars 1943, avait été grattée et surchargée. La lettre U, avait été transformée en A. HW et la dernière jambe du M. avait été à demi effacée vraisemblablement à l'aide de correcteur ou d'un produit similaire; le nom de la Mère de l'intéressé était également surchargé, et rendu illisible.

Interrogé, le titulaire de la mère de ces cartes nous a déclaré:

"Je me nomme B L U M, Paul? Marc, 33 ans, Ingénieur Inspecteur des dépôts de la Société Le

Gaoutchouc, S.I.T. demeurant domaine de Bauvoir au PONTET, (Vse), n^e le 17 Octobre 1904 à PARIS, 10^e. fils de Léopold, et de MEILLEUR, Charlotte, marié un enfant, ~~sais~~ sais lire et écrire, élevé par mes parents jusqu'à ma majorité, jamais condamné, ni médaille, ni décoré, de confession Israélite, de nationalité Française.

"Je reconnais qu'en effectuant une visite domiciliaire dans les appartements que j'occupe au domaine de Bauvoir, Cne du PONTET, (Vse), (Visite faite avec mon consentement), que vous avez découvert dans un tiroir de la desserte de la salle à manger, une Carte d'identité à mon nom établie par la Mairie du PONTET, (Vse), le 31 Décembre 1941 sous le n^o 179, et validée par cette même Mairie le 13 Mars 1943, dépourvue de la mention de ma confession, c'est à dire de la mention: "JUIF".

"Je reconnais que l'écriture de mon nom est maculée, de même que le nom de ma Mère. Pour l'orthographe de mon nom je ne puis fournir d'explications à ce sujet; toutefois je le considère du domaine accidentel. En ce qui concerne le nom de ma mère, c'est sur ma demande au moment de la délivrance de la Carte d'identité que le Secrétaire de la Mairie du Pontet, (Vse), a remplacé le nom de MEYER, par celui de MEILLEUR, qui est d'ailleurs le vrai nom de ma Mère.

"Bien qu'étant en possession d'une carte d'identité dépourvue de la mention Juif; je suis tout de même muni de deux autres cartes d'identité qui portent l'une et l'autre cette mention en gros caractère.

"L'une de ces cartes m'a été délivrée par la Préfecture de Police de PARIS, sous le n^o 209.600, le 13 Septembre 1930, est annulée, mais je la conserve pour pouvoir en cas de besoin justifier de ma déclaration de juif faite à Paris en février 1941, et pour laquelle la Préfecture ne délivrait pas de récépissé. Quant à la deuxième carte elle m'a été délivrée par la Mairie du PONTET, (Vse), le 26 Mars 1943, sous le n^o 1055, et cela sur ma demande, en remplacement de la précédente qui ne pouvait être validée."

"C'est tout ce que j'ai à dire."
(Lecture faite persiste et signe. BLUM.)

Le trois avril 1943, les gendarmes HEBRARD, et BUZZI, nous livrant à une enquête avons recueilli les renseignements suivants:

M. D E L O R M E, Théophile, 63 ans, Maire de la Commune du PONTET, (Vse), nous a déclaré:

"Les deux cartes d'identité que vous me présentez ont bien été signées par moi lors de leur établissement et de leur ~~validation~~ validation. Lors de la validation de ces cartes je n'ai pas ~~prêté~~ prêté attention si la mention Juif

"y était apposée ou non.

"Il est nettement visible que la Carte d'Identité de BLUM, a été grattée et surchargée. La Lettre "U, transformée en A. et une jambe du M. effacée. Ceci "a été fait sans aucun doute par l'intéressé et "après la validation."

(Lecture faite persiste et signe. DELORME.)

26 M. R A O U L, Luois, 23 ans, Secretaire à la Mairie du PONTET, (Vse), né le 14 Août 1914 à ILE MAURICE, (Océan Indien), de nationalité Française, nous a déclaré:

"Les deux cartes d'identité que vous me présentez ont bien été établies par moi, en décembre 1941. Toutefois je vous certifie que j'avais bien écrit BLUM, et que je n'ai fait aucun grattage sur ce nom. Quant à la surcharge du nom de la Mère de l'intéressé, il se peut que je me sois trompé, en l'écrivant, mais je ne puis le certifier."

(Lecture faite persiste et signe. RAOUL.)

Nous avons rendu compte téléphoniquement des faits précités à notre Commandant de Section, et lui avons demandé la conduite à tenir à l'égard des délinquants. Il nous a répondu que ces derniers étant domiciliés, et n'ayant aucun antécédent judiciaire connu, il n'y avait pas lieu de procéder à leur arrestation.

En conséquence BLUM; Paul, ayant contrevenu aux dispositions de la loi du 11 Décembre 1942; nous l'avons prévenu que nous dressions contre lui le présent procès verbal, et lui avons déclaré saisie de la carte d'identité, qui sera jointe à la première expédition du présent.

Mme BLUM, Madelaine, fait l'objet du procès-verbal n°679.

Quatre (la 1ère à M. le Procureur de l'Etat Française; la 2ème à AVIGNON, la double formalité du timbre et de l'enregistrement laissée à la diligence de ce Magistrat; la 3ème par la V.H. à M. le Préfet de Vaucluse à AVIGNON; la 4ème à M. L'Inspecteur Départemental aux Questions Juives à AVIGNON; la 5ème, à nos Chefs.

Brousse

[Signature]

632

SIGNIFICATION DE JUGEMENT CORRECTIONNEL

=====

JEAN VERGNE
HUISSIER
Rue Thiers, 11
AVIGNON

L'an mil neuf cent quarante trois et le *premier*
Septembre
A la requete de MONSIEUR LE PROCUREUR GDE LA REPUBLI-
QUE près le Tribunal de première instance d'Avignon,
lequel élit domicile en son Parquet.

Je Jean VERGNE, huissier près le Tribunal civil
d'Avignon, y demeurant 11, rue Thiers, soussigné.

Ai signifié par copie entière en tete d présent
BLUM Paul Marc, 38 ans, ingénieur, domicilié au
PONTET, Domaine du Beauvoir actuellement sans domicile
connu;

2° RAPHAEL Madeleine épouse BLUM, 38 ans, domicilié
AU PONTET, Domaine du Beauvoir, act. Sans domicile
connu.

Un jugement de défaut rendu à leur encontre le dix
Juin 1943 par le Tribunal correctionnel d'Avignon
qui les condamne pour usage de carte d'identité dé-
pourvue de la mention "juif", à la peine de UN MOIS
d'emprisonnement chacun et par corps aux frais de la
procédure.

Le présent acte a été remis par l'huissier soussi-
gné à BLUM - *Raphael*, sus nommés, parlant à *(V. au dos)*

Cout: Cent sept francs 60 centimes.
Employé: 8 1/2 feuilles montant à 48 francs.

[Signature]

*Vu et reçu copie
les jour, mois et an que dessus*

Original 6.
Copies 26.
Dols 26.
Gruyest. 25.
Bambas 54.
Plus 0.60
207.60

Et attendu que le sus nommé est actuellement sans résidence ni domicile connus en France, j'ai conformément à l'article 69 du Code de Procédure civile, remis et laissé copie à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil d'Avignon, en son Parquet sis à Avignon ou tant et pariant au Magistrat qui a visé l'original et si affiché pareille copie à la porte de l'auditoire du dit Tribunal et ce sous enveloppe fermée ne portant d'autre indication d'un côté que le nom et la demeure de la partie et de l'autre le cachet de mon étude apposé sur la fermeture de ce pli.

[Signature]

+ 54
Enregistré à Avignon (A. J.)
le 30 septembre 1945
Reçu: saisinte resp. Janes